

Séance du 31 Juillet 2008

	<p>Présents (10/11) : VEYSSIERE Michel, GRANIER Lucien, PAPAIX Martine, GALIN Marcel, BONNET Marie-Anne, ROGALLE Bernadette, AMIEL Marie-Cécile, SOUQUET Pierre, PAPAIX Yvan, BOURNETON Alain, Absent excusé (1/11) MAURETTE Jean- François.</p>
<p>1. Attribution subvention animation Thermes</p>	<p>Dossiers subventions. Monsieur le maire rappelle les principes d'attribution des subventions pour les différentes actions d'animation selon deux critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorité est donnée aux associations aulusiennes. • Seuls les projets justifiés seront aidés, les subventions ne devant pas être affectées aux dépenses de fonctionnement des associations. <p>Selon ces principes, l'association, « Aulus Couserans Sports et Loisirs », soumet pour un cout global de 1140 Euros deux devis consécutifs aux animations en juillet. La commission animation propose sur la base de facture, le versement d'une participation à hauteur de 50 % avec un plafond sur l'année à hauteur de 1140 €.</p>
<p>2. Fin de mission du cabinet Ségui Colomb.</p>	<p>Le cabinet d'urbanisme d'architecture Ségui Colomb, après son travail de validation du PLU d'Aulus les Bains, a eu pour mission de poursuivre des études pour la réalisation d'un lotissement sur la zone des Campagnes. Les équipements d'infrastructure n'étant pas à ce jour maîtrisés M. le Maire propose au conseil municipal de stopper cette mission.</p>
<p>3. Régularisation Frais de transport scolaire</p>	<p>Lors du précédent conseil municipal, une délibération a été prise concernant la prise en compte du transport scolaire pour la maternelle et le primaire à l'école d'Ercé. Deux règlements ont été effectués directement par deux familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille Rivaud pour l'enfant Matéo - Famille Sanchez pour l'enfant Jean Baptiste <p>M. le Maire propose le remboursement des frais sois 54€ par enfant.</p>
<p>4. Prolongation contrat CDD médiathèque en septembre</p>	<p>Compte tenu de la demande prévisionnelle notamment des curistes ce début septembre, il est proposé d'assurer l'ouverture de la médiathèque tel que pour les mois de juillet et août. En tenant compte de la mise à disposition en septembre par l'office de tourisme d'une personne en journée par semaine pour la visite de l'église et du moulin, et avec l'aide du bénévolat, cette ouverture peut être assurée. S'il s'avérait que cette solution ne puisse pas être mise en œuvre, alors l'emploi saisonnier sera reconduit jusqu'au 10 septembre 2008.</p>
<p>5. Attribution d'une bonification Indiciaire</p>	<p>Considérant que Mademoiselle Christelle BENALET, Adjoint Administratif 2^o classe, 3^{ème} échelon, Indice Brut 293, Indice Majoré 290 exerce des fonctions polyvalentes liées à l'Agence Postale installée dans les locaux de la mairie à compter du 1er juillet 2008 Monsieur le maire propose d'accorder une Nouvelle Bonification Indiciaire NBI de 10 points.</p>
<p>6. Règlementation concernant l'errance et la divagation des chiens.</p>	<p>M. le Maire, vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et 2212-7 et la réglementation en vigueur, Considérant, à la suite de plaintes réitérées, que la présence de chiens errants et divagants dans le village et sur le territoire de la commune constitue une menace pour la sécurité des personnes, des troupeaux, et pour l'hygiène publique, Propose qu'un arrêté soit pris suivant les termes suivants : « Arrête qu'il est expressément défendu de laisser les chiens errer et divaguer, seuls, sans maître ou gardien, et que tout chien non identifiable, en situation d'errance et divagation, sera saisi et mis en fourrière dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur ». Un contrat sera passé avec la fourrière de Mirepoix.</p>
<p>7. projet CG, résorption de points noirs architecturaux</p>	<p>M. le Maire, informe de la mise place par le conseil général d'un programme de Résorption de Points Noirs Architecturaux et Paysagers faisant l'objet d'un concours doté d'un financement exceptionnel. Les projets susceptibles d'être éligibles pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation de la Cascade d'Ars, - L'harmonisation paysagère de l'ensemble du parc thermal, - Le site de la carrière à l'entrée du village

<p>x et paysagers</p> <p>8. Affectation ligne budgétaire</p> <p>9. Inauguration stèle</p> <p>10. Délégation municipale pour l'école.</p> <p>11. Questions diverses</p>	<p>M. le Maire propose d'affecter la subvention FDAL 2008 à l'opération n°13 « camping ».</p> <p>M. le Maire, souhaite que la stèle à la mémoire des personnes assignées à résidence à Aulus soit inaugurée en septembre et propose la date du samedi 27 09 2008. Un groupe de travail doit être constitué afin de proposer une organisation et les modalités de préparation de cette journée</p> <p>M. le Maire propose de nommer BONNET Marie-Anne déléguée municipale pour l'école d'Ercé.</p> <p>Les points suivants sont abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alarme médiathèque: Les documents de modification du programme sont maintenant disponibles. Prévoir la modification des numéros d'appel et intégrer les numéros de portable d'Y. Papaïx, P.Souquet et C. Benazet • Travaux / achat : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les toilettes du Parc, la réception ne peut toujours pas être effective. - Réunion de préparation des futurs travaux est organisée le 08 aout 2008. - L'achat du défibrillateur. • OGM : Une réunion de travail est à organiser
--	---